



NATIONS
UNIES

EP

UNEP(DEPI)/MED BUR.84/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 mai 2017
Original : anglais

84^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Athènes (Grèce), 19-20 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport d'activités pour la période allant de septembre 2016 à mai 2017

Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période allant de septembre 2016 à mai 2017

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	1
II Activités/Réalisations principales par thème du Programme de travail lié à des résultats particuliers.....	1
1 <i>Thème général : GOUVERNANCE.....</i>	1
2 <i>Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE.....</i>	9
3 <i>Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES.....</i>	15
4 <i>Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE-MER.....</i>	21
5 <i>Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC).....</i>	22
6 <i>Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD).....</i>	23
7 <i>Thème transversal III : CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</i>	25

I. Introduction

1. Le présent rapport couvre les activités menées au cours de la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 17 mai 2017 ainsi que les réalisations réussies pendant cette période.
2. Le rapport d'activités se compose d'une partie narrative qui souligne les progrès réalisés et les processus entrepris dans le cadre des sept thèmes du Programme de travail 2016-2017 : Gouvernance, Pollution terrestre et marine, Biodiversité et écosystèmes, Interactions et processus terre-mer, Gestion intégrée des zones côtières (GIZC), Consommation et production durables (CPD) et Adaptation aux changements climatiques.
3. Les Rapports du Secrétariat sur des questions particulières et sur des questions financières et administratives sont préparés sous forme de documents distincts, à savoir respectivement UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6 et UNEP(DEPI)/MED BUR.84/5. Ces documents traitent de manière plus détaillée un certain nombre de questions particulières à porter à l'attention du Bureau. En outre, le Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions de la CdP 19 est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/4.

II. Activités/Réalisations principales par thème du Programme de travail lié à des résultats particuliers

II.1 Thème général : GOUVERNANCE

Résultat stratégique 1.1 : Parties contractantes bénéficiant d'un soutien dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses protocoles, des Stratégies régionales et des Plans d'action

Ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles par toutes les Parties contractantes bénéficiant d'un soutien

4. Depuis la dernière réunion du Bureau, le Dépositaire a informé le Secrétariat du dépôt de l'instrument de ratification du Protocole « Prévention et situations critiques » par l'Algérie le 14 novembre 2016. Conformément à l'article 33 de la Convention de Barcelone, ledit Protocole est entré en vigueur pour l'Algérie le 14 décembre 2016. Des informations supplémentaires sur l'état de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR 84/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions particulières ».

Réunions de gouvernance

5. Au cours de la période mentionnée ci-dessus, les réunions suivantes se sont tenues : a) la 83^e Réunion du Bureau à Tirana (Albanie) les 25 et 26 octobre 2016 dont les conclusions et recommandations sont présentées dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.83/7, b) la 18^{ème} Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne sur le développement durable (CMDD) à Athènes (Grèce) le 18 janvier 2017 dont le rapport est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.428/6, c) la 12^{ème} Réunion du Comité de respect des obligations à Athènes (Grèce) les 24 et 25 janvier 2017 dont le rapport est présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED CC.12/10, d) la Réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur l'évaluation PAM II les 16 et 17 mai 2017 dont le Rapport sera présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.440/4 et e) trois réunions du Comité exécutif de coordination (CEC), à savoir la 30^{ème} Réunion du CEC à Malte les 5 et 6 octobre 2016, la 31^{ème} Réunion du CEC à Tunis (Tunisie) les 11 et 12 janvier 2017 et la 32^{ème} Réunion du CEC à Split (Croatie) les 29 et 30 mars 2017. Les rapports de ces réunions du CEC sont présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/Inf.5.
6. En outre, les Réunions des Points focaux des composantes du PAM ont eu lieu comme suit : La Réunion des Points focaux nationaux (PFN) de Plan Bleu/CAR s'est tenue à Sophia Antipolis (France) les 25 et 26 avril 2017. La réunion des Points focaux nationaux du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) s'est tenue à Barcelone les 3 et 4 mai 2017. La

réunion des Points focaux nationaux du Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) s'est tenue en Croatie les 3 et 4 mai 2017. La 13^{ème} Réunion des Points focaux nationaux du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) s'est tenue à Alexandrie (Égypte) du 9 au 12 mai 2017. La 12^{ème} Réunion des Points focaux nationaux du REMPEC s'est tenue à Malte du 23 au 25 mai 2017. Enfin, la Réunion des Points focaux du MED POL s'est tenue à Rome (Italie) du 29 au 31 mai 2017.

7. La réunion conjointe de l'Interface science-politique et du Groupe de coordination de l'EcAp sur l'échelle d'évaluation de l'IMAP et sur le Rapport sur la qualité (QSR) s'est tenue à Sophia-Antipolis (France) les 27 et 28 avril 2017 (immédiatement après la réunion des Points focaux de Plan Bleu/CAR) et a permis aux membres du Groupe de coordination de l'EcAp de faire des observations sur le premier projet de QSR.

Mobilisation de ressources (propositions de projets approuvées ou soumises au cours de l'exercice biennal actuel)

8. Le Projet sur les déchets marins en Méditerranée financé par le programme Biens publics mondiaux et défis/Programme thématique consacré à l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles (BPMD/ENRTP) de l'UE est opérationnel depuis juin 2016. Les instruments juridiques requis pour assurer la mise en œuvre du projet avec le soutien du CAR/CPD, du REMPEC et du CAR/ASP sont opérationnels, tandis que des accords juridiques ont également été préparés avec plusieurs Parties contractantes afin de fournir une assistance financière et technique à la mise en œuvre des projets pilotes « Pêche aux déchets » et « Adopter une plage » relatifs aux mesures liées au Plan d'action national (PAN) de lutte contre les déchets marins. Le projet sera mis en œuvre jusqu'à mai 2019 avec un budget de 1 400 000 euros.

9. Le projet Instrument européen de voisinage et de partenariat - Système de partage d'informations sur l'environnement (IEVP - SEIS II) Sud financé par l'UE dans le cadre de l'initiative H2020 de l'Union pour la Méditerranée (UpM) a été approuvé et est opérationnel depuis septembre 2016. L'objectif spécifique de ce projet est d'améliorer la disponibilité des informations environnementales pertinentes et d'y améliorer l'accès pour permettre une élaboration de politiques efficace et axée sur la connaissance dans la région sud de la PEV (Politique européenne de voisinage). La mise en œuvre du projet, doté d'un budget de 1 800 000 euros, a déjà commencé. Cette mise en œuvre bénéficiera des efforts combinés de l'Unité de coordination, du MED POL, de Plan Bleu et du Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (CAR/INFO) en étroite collaboration avec les Parties contractantes.

10. Le projet « Plans d'action en faveur de programmes intégrés régionaux de surveillance, Programmes de mesures coordonnés et Remédier aux lacunes en matière de données et de connaissances du milieu marin méditerranéen (ActionMed) » financé par l'UE a été finalisé avec succès en janvier 2017. Le projet a été mis en œuvre conjointement avec Plan Bleu. Les résultats de ce projet sur les mesures liées à la pollution et aux déchets ont d'abord été soumis en tant que document de travail à la Réunion sur les PAN à Marseille en octobre 2016 et à la Réunion des Points focaux du MED POL en mai 2017, tandis que le rapport définitif qui couvre toutes les principales pressions exercées sur l'environnement marin et côtier méditerranéen sera transmis à la Réunion du Groupe de coordination de l'EcAp.

11. Le projet à étape unique et de taille moyenne du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) « Mise en œuvre de l'Approche écosystémique en mer Adriatique par la planification spatiale marine » a été approuvé par le Directeur général du Fonds le 14 octobre 2016. L'objectif principal du projet est de contribuer à la restauration de l'équilibre écologique de la mer Adriatique et d'atteindre le Bon état environnemental grâce à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et d'améliorer la capacité de gestion sous-régionale par l'introduction de la Planification spatiale marine (MSP) comme outil viable de gestion marine. Le projet a été approuvé par le Monténégro et l'Albanie et sera mis en œuvre en étroite coopération avec la Bosnie-Herzégovine, avec le CAR/PAP et le CAR/ASP comme partenaires d'exécution. La réunion technique de lancement s'est tenue fin mai 2017 en vue de démarrer les activités au Monténégro et en Albanie en août/septembre 2017.

12. Les évaluations finales des Projets du FEM *Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la mer Méditerranée (MedPartnership)* et *Intégration de la variabilité et du changement climatiques dans les stratégies nationales pour la mise en œuvre du Protocole GIZC en Méditerranée (ClimVar et GIZC)* ont été reçues en mars 2017. Les deux évaluations ont été réalisées par des consultants indépendants sous la direction du bureau d'évaluation d'ONU Environnement. La note globale de l'évaluation finale pour MedPartnership est « Très satisfaisant », reflétant l'atteinte des performances, des résultats et des objectifs du projet et, dans certains cas, dépassant les objectifs, ainsi que la création d'excellentes conditions propices au maintien des résultats du projet dans les pays et dans la Région. L'évaluation définitive globale du projet ClimVar & GIZC a été « Modérément satisfaisant », concluant que le projet avait atteint ses objectifs et donné lieu à un nombre considérable de rapports, d'études, de lignes directrices et d'outils de haute qualité, mais qu'en même temps il n'a pas exprimé son plein potentiel en raison d'une carence technique dans la conception originale du projet.

13. Le Secrétariat, en collaboration avec les composantes du PAM et d'autres partenaires, a préparé la proposition pour le Programme pour la Méditerranée (MedProgramme) du FEM : Amélioration de la sécurité environnementale. Le MedProgramme a été approuvé par le Conseil du FEM le 26 octobre 2016. Il est basé sur la vision globale de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 et englobe sept projets interconnectés (Projets dérivés). Le MedProgramme utilisera et présentera dans la région des pratiques et des technologies novatrices dans les domaines de la réduction des produits chimiques nocifs, du traitement et de la réutilisation des eaux usées, des outils complets de planification des zones côtières et des mesures de production et de consommation durables. Le MedProgramme est financé par une importante subvention du FEM (47 390 000 de dollars américains) provenant de différents domaines d'intervention du FEM (Eaux internationales, Produits chimiques et déchets et Biodiversité). ONU Environnement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) agiront en tant qu'agences d'exécution du FEM et recevront respectivement 37 652 500 et 9 737 500 de dollars américains. Ces ressources appuieront l'intervention de MedProgramme tant à l'échelle régionale que nationale. MedProgramme a été approuvé par les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Liban, Libye, Monténégro, Maroc et Tunisie. En tant qu'agence d'exécution du FEM, ONU Environnement a reçu la Subvention de préparation de projets pour que les documents des sept projets dérivés pour le Programme soient prêts en mars 2017.

14. Le Formulaire de mise en œuvre du projet (PIF) pour le projet du Fonds spécial pour les changements climatiques du FEM (FSCC) *Amélioration de l'adaptation régionale aux changements climatiques dans les zones marines et côtières de la Méditerranée* a été adopté par le Directeur général du FEM en novembre 2016, autorisant ONU Environnement/PAM à préparer le document complet du projet, qui devrait être livré d'ici fin 2017. Le projet vise à aider les décideurs et les intervenants de la région méditerranéenne à préparer des stratégies et des plans de GIZC en matière d'adaptation aux changements climatiques à la suite de l'objectif stratégique convenu codifié dans le Cadre régional d'adaptation au changement climatique (CRACC) et bénéficie d'un financement de 1 000 000 de dollars.

15. Le Secrétariat participe avec le CAR/PAP et le CAR/INFO à deux projets sur la MSP approuvés par la DG MARE (Appui à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime dans l'appel à propositions EASME/EMFF/2015/1.2.1.3) et concernant l'est et à l'Ouest méditerranéen : « Supporting Maritime Spatial Planning in the Eastern Mediterranean (SUPrEME) » et « Supporting Implementation of Maritime Spatial Planning in the Western Mediterranean region (SIMWESTMED) ». Les activités de ces projets visent à soutenir la mise en œuvre du processus MSP dans les États membres de l'UE et à développer une collaboration transfrontière pour gérer les initiatives MSP.

16. Le 14 septembre 2016, l'Unité de coordination a signé un accord de coopération avec le Ministère italien de l'Environnement, de la Terre et de la Mer pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (SMT) en mettant l'accent sur les Aires marines protégées (AMP), les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), les déchets marins et la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)/les Programmes de gestion de la zone côtière (PGZC). Au cours de la première année, l'accord soutiendra également des projets pilotes à petite échelle sur les déchets marins en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.

17. Le CAR/PAP est partenaire du projet CO-EVOLVE d'INTERREG MED qui vise à analyser et à promouvoir la coévolution des activités humaines et des systèmes naturels dans les zones touristiques de la région côtière méditerranéenne selon les principes de la GIZC et de la MSP. CO-EVOLVE associe l'analyse à l'échelle de la Méditerranée des menaces et des facteurs favorables au tourisme durable à des études locales dans des domaines pilotes représentatifs, afin de démontrer par des actions pilotes la faisabilité et l'efficacité d'un processus de planification basé sur la GIZC/MSP. Le projet a débuté en janvier 2015 pour une durée de trois ans. Il compte 10 partenaires en provenance de Croatie, de France, de Grèce, d'Italie et d'Espagne.

18. La fondation MAVA a invité le CAR/PAP, ainsi que plusieurs autres partenaires méditerranéens, à proposer des activités pour l'amélioration du statut et de la gestion de trois zones humides identifiées en Méditerranée, à savoir Oristano (Italie), Paysage protégé de Buna et Ulcinj saltpan (Albanie et Monténégro) et Ghar El Melh (Tunisie). Outre la question dominante, à savoir « La Gouvernance » pour laquelle le CAR/PAP est le partenaire principal, le Centre contribuera à l'organisation des événements nationaux de la Journée de la côte méditerranéenne et aidera les partenaires en Tunisie à préparer le plan intégré de gestion des ressources pour la région de Gahr el Mehl. Les projets devraient être achevés d'ici 2021.

19. Dans le cadre de l'accord signé entre l'Association internationale de l'industrie pétrolière pour la sauvegarde de l'environnement (IPIECA) et le REMPEC, IPIECA a cofinancé l'examen des « Principes et lignes directrices sur la coopération et l'entraide relative aux incidents liés à la pollution par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses » de la Méditerranée et a cofinancé l'organisation de l'atelier technique régional (MEDEXPOL) sur les accords de coopération dans le domaine de la préparation et de la réponse aux déversements de pétrole et de substances nocives et potentiellement dangereuses (Montant de la contribution : 34 627 euros).

20. Le REMPEC a participé, en tant que partenaire, à des propositions de projets communs, notamment le projet Mediterranean Decision Support Service - Platform for Upgraded Service (MEDESS-PLUS) et Western Mediterranean Region Marine Oil & HNS Pollution Cooperation (West MOPoCo) dans le cadre du programme Interreg MED. Tel que rapporté lors de la 83^{ème} Réunion du Bureau, le premier cycle de demandes n'a pas abouti, mais le REMPEC est déterminé à présenter à nouveau une demande puisque les projets seront bénéfiques pour les Parties contractantes.

21. Le projet sur deux ans relatif à POSOW II (Preparedness for Oil polluted Shoreline clean-up and Oiled Wildlife) a débuté le 1^{er} janvier 2015 et s'est achevé le 31 décembre 2016. Le budget total du projet s'élevait à 578 035 euros, avec la contribution de la Commission européenne (410 174 euros) et celle des partenaires du projet (167 861 euros).

22. L'OMI a contribué financièrement à la mise en œuvre du Programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 par l'affectation du budget de son Programme intégré de coopération technique (PICT) au cours de la période considérée pour un montant total de 87 914,31 dollars américains. En outre, le REMPEC a mis en œuvre le Programme de travail à travers un certain nombre d'activités et a obtenu un fonds total de 3 166,67 dollars américains. Les partenaires extérieurs ont contribué à la mobilisation des ressources du REMPEC à hauteur de 20 287 euros.

23. Le CAR/CPD est le chef du projet INTERREG Med dénommé ACT4LITTER pour la création de mesures conjointes visant à préserver les écosystèmes naturels contre les déchets marins dans les Aires marines protégées de la Méditerranée. Le projet a commencé le 1^{er} février 2017 et devrait prendre fin le 31 juillet 2018. MedPAN, MIO-ECSDE et SSSUP sont les principaux partenaires d'ACT4LITTER. Cependant, le projet implique également un groupe de 21 partenaires associés qui agiront à titre de conseils consultatifs du projet (principalement des autorités nationales, régionales et locales jouant un rôle dans la gestion des AMP). Le budget total du projet est de 599 000 euros.

24. Le CAR/CPD est également impliqué en tant que partenaire de la proposition de projet d'AMP PlasticBusters soumise fin mars 2017 au Secrétariat d'INTERREG Med. Le projet vise à préserver la biodiversité contre le plastique dans les Aires marines protégées de la Méditerranée. Ce projet intégré, avec un module d'étude, d'essai et de capitalisation, est dirigé par l'Institut de protection et de recherche environnementales (ISPRA) en Italie avec le soutien scientifique de l'Université de Sienne.

S'il est finalement sélectionné, le projet pourrait commencer fin 2017 et devrait durer 48 mois. Le budget total proposé s'élève à environ 6 millions d'euros.

Résultat stratégique 1.2 : Parties contractantes bénéficiant d'un soutien dans le respect de la Convention de Barcelone, de ses protocoles, des Stratégies régionales et des Plans d'action

25. Les progrès réalisés dans le cadre de ce résultat stratégique spécifiquement lié à la ratification, au respect des obligations et à la rédaction de rapport, sont compilés dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions particulières ».

Résultat stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et des complémentarités entre les institutions mondiales et les institutions régionales

26. Le MED POL a participé par téléconférence à la réunion du groupe Investissement pour la prévention et la réduction de la pollution (PRPI) de l'initiative H2020 qui s'est tenue à Bruxelles le 4 avril 2017. La réunion a porté sur l'examen des Projets phares proposés par l'UpM qui sont étroitement liés au portefeuille d'investissements des PAN et a fait des observations sur la création d'autres projets phares qui mettent en priorité les catégories et les critères de notation. Lors de cette réunion, il a également été évoqué la possibilité de mettre à jour la base de données 2013 des Projets d'investissement pour la réduction de la pollution créée par le Secrétariat de l'UpM en collaboration avec le MED POL.

27. Le « Plan de travail pour le Comité de pilotage de la CMDD et la mise en œuvre de la SMDD (2015-2017) » et la « Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025. Plan d'exécution et de surveillance » ont été préparés et envoyés aux membres du Comité de pilotage de la CMDD pour observations. Le processus d'un mécanisme simplifié d'examen par les pairs a également été amorcé. De plus amples informations figurent dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR 84/6 « Rapport du Secrétariat sur des questions particulières ». En outre, des travaux ont progressé en ce qui concerne le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des Stratégies nationales de développement durable. Le résultat du processus pilote a été discuté lors d'une réunion qui a vu la participation des trois pays concernés, à savoir la France, le Maroc et le Monténégro à Sophia Antipolis (France) le 27 avril 2017).

28. Le Secrétariat participe activement à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les océans et fait des contributions dans ce sens. Il a soumis une Contribution conjointe régionale dans le document conceptuel du Secrétaire général en relation avec les Thèmes de partenariat 2 et 4 avec le Secrétariat de la CGPM et une Contribution régionale dans le Document conceptuel du Secrétaire général de la Conférence pour les Dialogues de partenariat en relation avec Thèmes 1 et 2. ONU Environnement/PAM a également contribué à la préparation de documents d'information de la Conférence des Nations Unies sur les océans grâce à un apport coordonné d'ONU Environnement et, en tant que tel, l'exemple méditerranéen figure de manière importante dans les documents pertinents sur le concept de dialogue de partenariat de la Conférence (avec des références au Protocole d'accord ONU Environnement/PAM-CGPM, à la Plate-forme de coopération régionale sur les déchets marins, au partenariat entre ONU Environnement/PAM et l'OMI, l'AIEA et l'AEE, à la Stratégie à moyen terme et au Processus d'approche écosystémique ainsi qu'aux travaux de l'Interface science-politique dans le cadre du Projet EcAp-MED II).

29. L'Unité de coordination a rencontré le Programme méditerranéen (MEdPO) du WWF le 8 mars 2017 dans les locaux d'ONU Environnement/PAM et a eu l'occasion d'explorer des moyens d'accroître l'impact des travaux communs sur la base de mandats différents, mais complémentaires. Le 23 mars 2017, le Secrétariat de la CGPM a également été invité dans les locaux d'ONU Environnement et a tenu une réunion réussie avec l'Unité de coordination du PAM au cours de laquelle les récentes évolutions dans les deux organisations pertinentes pour leur coopération ont été discutées en même temps que d'autres questions techniques et opérationnelles liées aux activités prioritaires pour l'année prochaine.

30. Des travaux sont actuellement entrepris par l'AEE et le MED POL dans le cadre du sous-groupe « Examen et surveillance » de l'initiative H2020, avec l'appui du projet IEV - SEIS II Sud.

Afin d'améliorer la coordination et de maximiser les synergies, le 1^{er} Comité de pilotage du SEIS a été organisé conjointement avec la 7^{ème} réunion du sous-groupe « Examen et surveillance » de l'initiative H2020 et a regroupé les Points focaux du MED POL, d'H2020 et du SEIS les 11 et 12 décembre 2016. Au cours de cette réunion, les pays ont présenté leurs projets de plans nationaux de travail et des discussions bilatérales ont eu lieu entre l'AEE et ONU Environnement/PAM en vue d'élaborer et de mettre à jour leurs plans de travail.

31. La conférence internationale « Quelles solutions pour la Méditerranée ? » a réuni 200 représentants des 21 pays méditerranéens à Paris (France) le 23 février 2017 à la suite d'une initiative pour la reconquête des écosystèmes marins lancée en 2016 par Mme Ségolène Royal, ministre française de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Toutes les composantes du PAM ont participé à toutes les tables rondes de l'atelier. La Réunion a conclu qu'il existe de nombreuses initiatives à l'échelle régionale et a souligné la nécessité de les renforcer par la mise en œuvre d'actions clés, en mettant l'accent sur la pollution.

32. L'Unité de coordination et le REMPEC ont participé au panel de la Session plénière II-B : Croissance bleue et Environnement, lors du 2^{ème} Forum sur la Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer ionienne (EUSAIR) à Ioannina (Grèce) les 11 et 12 mai 2017, organisé conjointement par la CE et la Grèce. Le forum auquel ont participé plus de 600 personnes a été l'occasion d'établir des relations et a permis aux parties prenantes de se réunir pour discuter de façon concrète de suggestions, de points de vue et d'idées sur la meilleure façon d'atteindre les objectifs de la Stratégie EUSAIR. L'accent a été mis sur la Croissance bleue et ses interrelations avec les autres piliers d'EUSAIR : Qualité de l'environnement, tourisme durable et interconnexion.

Résultat stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension de l'état de la mer et de la côte méditerranéennes améliorées grâce à des évaluations mandatées pour une élaboration de politiques éclairée

33. La préparation du premier Rapport sur la qualité (QSR) pour la Méditerranée est l'un des résultats les plus importants du Programme de travail 2016-2017. Le MED POL est chargé d'assurer la coordination technique de la préparation du QSR par les composantes du PAM avec des contributions et un examen du Groupe de coordination sur la surveillance de la pollution (CORMON). Il a également mené les activités de préparation d'un modèle commun de Fiches d'orientation pour les indicateurs communs de l'IMAP. À cet égard, le Secrétariat a entrepris un effort coordonné en étroite collaboration avec les Composantes du PAM en vue de : a) apporter un soutien juridique et technique efficace aux Parties contractantes dans la mise à jour et/ou la préparation de leurs Programmes nationaux de surveillance, b) finaliser les fiches d'information communes/harmonisées, c) préparer le premier projet du Rapport sur la qualité, d) préparer cinq réunions du CORMON : sur la pollution, sur la surveillance des déchets marins, sur le littoral et l'hydrographie, sur la biodiversité et sur la pêche, ainsi que trois ateliers portant sur l'Interface science-politique pour la mise en œuvre de l'IMAP avec le soutien du Projet EcAp MED II. L'analyse des lacunes des mesures régionales prises au cours du dernier exercice biennal a été enrichie et actualisée en tenant compte des observations de la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp qui s'est tenue à Rome (Italie) en septembre 2015 et a mis un accent particulier sur l'évaluation et la suggestion de mesures actualisées et/ou supplémentaires pour atteindre le Bon état environnemental (BEE). Sur la base de cette analyse, y compris l'évaluation socioéconomique de certaines mesures régionales clés (extension du réseau du PAM, taxe sur les sacs en plastique, absence de droits spécifiques pour les installations d'accueil portuaire et pêche aux déchets) entreprises par Plan Bleu, une liste de potentielles mesures nouvelles ou actualisées existantes a été dressée. Des informations plus détaillées sur l'issue de ces réunions sont présentées sous le thème respectif identifié pour un examen plus approfondi par la réunion du Groupe de coordination de l'EcAP qui se tiendra le 11 septembre 2017.

34. Plan Bleu dirige les travaux d'élaboration de la feuille de route MED2050 qui sera présentée lors de la CdP 20 ; l'identification des partenaires et de la collaboration avec des scientifiques et des ONG, comme l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (IUCN) a été faite. Une feuille de route comportant les principales étapes a été dessinée et sera

présentée lors de la réunion des Points focaux nationaux de Plan Bleu. De plus, Plan Bleu dirige la préparation du Rapport sur l'État de l'environnement et du développement (SoED) en Méditerranée pour l'année 2019. La table des matières de ce rapport et la feuille de route seront présentées lors de la réunion des Points focaux nationaux de Plan Bleu puis aux Parties. Toutes les composantes du PAM seront impliquées dans la préparation de ce rapport.

35. Une première version du tableau de bord de la durabilité méditerranéenne a été discutée lors d'un atelier organisé conjointement par Plan Bleu/CAR et le CAR/CPD à Barcelone (Espagne) le 17 octobre 2016. Une première version en ligne du tableau de bord a été présentée lors de la réunion des Points focaux nationaux de Plan Bleu en avril 2017. Le tableau de bord sera discuté plus en détail lors de la 17^{ème} réunion de la CMDD à Athènes (Grèce) du 4 au 6 juillet 2017.

36. Plan Bleu a participé à la MedCOP Climat 2016 à Tanger (Maroc) les 17 et 18 juillet 2016 afin de présenter la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et, en particulier, son objectif 4 : « Aborder le changement climatique en tant que question prioritaire pour la Méditerranée ». Le CAR/CPD a également participé activement au MedCOP en organisant un atelier sur la CPD, sur l'économie circulaire et sur les changements climatiques en Méditerranée. Les résultats de cet atelier ont également été examinés lors d'un événement spécial également organisé par le CAR/CPD pendant la COP de Marrakech sur l'économie circulaire au sein de la COP AgoraMed.

37. Plan Bleu a organisé un premier Atelier régional de consultation dédié à l'Interface science-politique sur le changement climatique en Méditerranée (MedECC) à Aix-en-Provence (France) du 10 au 12 octobre en présence de scientifiques et de décideurs. Deux ateliers thématiques du MedECC ont été organisés le 26 janvier 2017 et les 13 et 14 mars 2017, immédiatement après les réunions du Groupe de travail (GT) de l'UpM sur les Changements Climatiques et l'Environnement et du Groupe d'experts sur le changement climatique (CEEG). Plusieurs ateliers thématiques se tiendront au cours des mois suivants : Rabat (Maroc) du 10 au 12 mai 2017 - GT1 Liens entre l'eau, l'alimentation et l'énergie ; Lecce ou Palerme (Italie) juin 2017 - GT3 Santé, sécurité humaine et développement ; Marseille (France) du 17 au 19 juillet - GT2 Écosystème et services écosystémiques et Monaco les 18 et 19 octobre 2017, Atelier régional « Impacts humains sur les écosystèmes marins et l'économie en Méditerranée ».

38. Le Secrétariat (Unité de coordination et Plan Bleu) était présent lors de la COP 22 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui a eu lieu à Marrakech (Maroc) du 7 au 18 novembre 2016 et y a organisé deux événements parallèles. Plan Bleu a coordonné plusieurs événements parallèles lors de cette conférence internationale : « Vers un groupe d'experts sur les changements climatiques et environnementaux en Méditerranée (MedECC) », « MedClimate Day » (organisé par ENERGIES 2050 et ses partenaires, Plan Bleu et FEMISE/Institut de Méditerranée) et « Renforcer la surveillance du risque climatique : Une méthode d'évaluation du risque côtier à différentes échelles pour la Méditerranée ».

39. Un certain nombre d'activités ont été organisées sous l'égide de l'Unité de coordination à Athènes (Grèce), notamment : a) la campagne de nettoyage de plages MedSOS (à laquelle a pris part le personnel d'ONU Environnement/PAM), le 7 mai 2017, b) l'exposition sur l'initiative Healthy Seas (mers saines) qui était sous les auspices du PAM a été déplacée aux Pays-Bas en 2017, où elle sera affichée pendant deux ans, c) une visite d'orientation pour les étudiants de l'Académie d'Athènes, en collaboration avec le REMPEC, le 9 mai 2017.

Résultat stratégique 1.5 : Connaissance du PAM et système d'information du PAM améliorés et accessibles pour l'élaboration de politiques, une meilleure sensibilisation et une compréhension accrue

40. La Convention de Barcelone a été la première convention régionale à adhérer à l'Initiative de gestion des connaissances et des informations AME (MEA-IKM) et travaille en étroite coopération avec InforMEA pour fournir des données et du contenu à cette initiative. Le 6 septembre 2016, le Secrétariat a participé à la dernière réunion du Groupe de travail IKM au cours de laquelle les recommandations du 7^{ème} Comité de pilotage de MEA-IKM ont été examinées. Celles-ci vont de la sollicitation et de la sensibilisation au cyberapprentissage et à la formation sur l'impact des Objectifs

de développement durable (ODD) sur la gestion des connaissances et des informations. Le Secrétariat s'efforce actuellement de déterminer comment la Convention de Barcelone pourrait contribuer davantage aux InforMEA à la lumière des recommandations du Comité de pilotage de MEA-IKM.

41. Le programme MED POL a engagé des discussions avec le CAR/INFO pour s'assurer que la base de données en ligne du MED POL, créée en 2012, est mise à la disposition de toutes les Parties contractantes afin qu'elles puissent faire rapport sur les données de surveillance et avoir accès à leurs rapports précédents. La base de données en ligne a nécessité quelques révisions de la « phase de test » afin d'assurer de façon claire et simple une accessibilité aux données et leur téléchargement. De plus, le CAR/INFO télécharge à nouveau dans le système d'anciennes données du MED POL remontant à 2000. Le CAR/INFO a lancé des tests bêta du système du Bilan de base national (BBN) et a établi les lignes directrices du système d'information du BBN. Cela permettrait de mieux soumettre des données du BBN, y compris par le biais du Registre des rejets et transferts de polluants (RRTP).

42. Dans le cadre de l'établissement du Centre d'échange d'informations sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranéen, le CAR/ASP a lancé au titre du projet Medkeyhabitats la création d'une Infrastructure de données spatiales (SDI) pour ses données géoréférencées qui s'appellera « Plate-forme méditerranéenne de la biodiversité (MBP) ». La Plate-forme méditerranéenne de la biodiversité proposera trois services principaux : a) Découverte : recherche d'information et accès à l'information, b) Affichage : Affichage des ensembles de données spatiales sur une carte interactive (fonctions WebGIS) et c) Téléchargement : les utilisateurs publics (ou les utilisateurs autorisés en fonction des règles de la politique de données applicables à l'ensemble de données spécifiques) pourront sélectionner et télécharger les cartes qui les intéressent.

43. Le CAR/ASP a également lancé la refonte de l'application Internet SDF (Standard Data-Entry Form) afin de l'intégrer à la MBP. Une entreprise a été engagée pour améliorer le modèle de données et rendre l'application facile d'utilisation.

44. À la suite de la récente modification de la gestion du CAR/INFO, une mission de l'équipe du CAR/INFO à l'Unité de coordination a eu lieu en février 2017. La discussion a porté sur les activités de gestion des informations et de communication ainsi que sur les questions opérationnelles. Il a été convenu que le CAR/INFO reprenne progressivement les activités liées aux informations. À cette fin, un nouveau plan de travail a été examiné et finalisé après la mission.

Résultat stratégique 1.6 : Sensibilisation accrue et sollicitation

45. Un nouveau site Internet et une nouvelle base de données ont été créés. Le site Internet est disponible en trois langues : anglais, français et arabe. Il est régulièrement mis à jour. De nouveaux éléments ont été mis en ligne en trois langues et diffusés sur les sites Internet des CAR, sur le réseau méditerranéen de journalistes, sur DEPI Dispatch et dans le bulletin mensuel d'ONU Environnement en Europe. Le transfert des activités de communication au CAR/INFO a été discuté avec le nouveau responsable du CAR/INFO et un nouveau plan a été élaboré.

46. Le Secrétariat a publié sous forme imprimée a) le Plan d'action CPD (en anglais et en français), b) le changement climatique régional (en anglais et en français) et c) le Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et des critères d'évaluation connexes - IMAP (en anglais, en français et en arabe). Le Secrétariat diffuse largement ces publications lors des réunions d'ONU Environnement/PAM ainsi que lors des formations dans des pays, des réunions d'autres projets pertinents, etc., selon le cas, et les met en ligne sur son site Internet, sur les sites Internet d'ONU Environnement et des CAR.

47. ONU Environnement/PAM a pris part à un certain nombre d'événements de proximité au cours de la période indiquée, comme l'a souligné la section G du document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6.

48. ONU Environnement/PAM participera activement à la Conférence des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre des ODD 14 qui se tiendra du 5 au 9 juin 2017 à New York. ONU Environnement/PAM coorganise également trois événements parallèles lors de la Conférence sur les océans, dont un de haut niveau, sur la mise en œuvre de l'approche écosystémique à l'échelle régionale pour l'atteinte coordonnée des cibles des ODD 14.

49. Le Secrétariat, avec le soutien de Plan Bleu, a progressé dans la préparation du Prix Istanbul Environment Friendly City. Un nouveau plan doté d'un calendrier clair a été élaboré avec un dépliant détaillé et le prix a été lancé à la mi-mai 2017. Une lettre a été adressée aux Points focaux du PAM, les exhortant à encourager leurs autorités locales à postuler pour ce prix.

50. Une bande dessinée créée sur l'Approche écosystémique a été diffusée et distribuée lors de deux événements importants : L'atelier sur l'Interface science-politique liée au groupe Biodiversité organisé dans le cadre du Forum sur les AMP le 28 novembre 2016 à Tanger (Maroc) ; la réunion du Groupe de coordination sur la surveillance de la pollution (CORMON), sur la Biodiversité et la pêche les 28 février et 1^{er} mars 2017 à Madrid (Espagne). Une infographie sur le rôle écologique des prairies de *Posidonie* a été produite, mais n'a pas encore été diffusée. Un stand d'exposition personnalisé affichant le nouveau slogan du CAR/ASP a été réalisé et utilisé pour divers événements régionaux et locaux.

51. Les préparatifs de la célébration de la Journée de la côte méditerranéenne 2017 le 25 septembre ont été lancés par le CAR/PAP en collaboration avec le gouvernement du Monténégro et avec le soutien d'ONU Environnement/PAM. Les chances que le Président du Monténégro assiste à l'événement étant très élevées, le Directeur exécutif d'ONU Environnement à Nairobi lui a adressé une lettre.

52. A l'occasion de l'Initiative trilatérale Adriatique, inaugurée à Split (Croatie) le 10 février 2017, le CAR/PAP a reçu la visite d'une délégation conduite par le Vice-Premier Ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes de Croatie, le ministre des Affaires étrangères d'Albanie et le ministre des Affaires étrangères du Monténégro. L'initiative Croatie-Albanie-Monténégro a été lancée pour contribuer à la stabilité et à la sécurité de cette partie de l'Adriatique et d'Europe, ainsi que pour intensifier le dialogue sur les questions d'intérêt commun pour ces trois pays. Certains des domaines clés comprennent le dialogue politique, la sécurité régionale et internationale, la protection de l'environnement, l'économie et le tourisme, les transports, l'énergie et les infrastructures.

53. La stratégie de communication 2018-2023 est en préparation et sera soumise aux Points focaux du PAM. Cette Stratégie visera à améliorer les activités de sensibilisation en s'appuyant sur la visibilité accrue du système du PAM et de ses travaux réalisés lors de la CdP 19. Elle comprendra également une évaluation de la situation en cours et proposera une feuille de route d'actions visant à renforcer davantage la visibilité et l'impact du système du PAM-Convention de Barcelone. Dans l'intervalle, le Secrétariat a finalisé la réorganisation du site Internet d'ONU Environnement/PAM en anglais, en français et en arabe et de sa base de données, en collaboration avec la Division de la communication et de l'information d'ONU Environnement. Le site Internet est régulièrement mis à jour dans les trois langues.

II 2 Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE

Résultat stratégique 2.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de quatre Protocoles liés à la pollution, ainsi que des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux pertinents existants

54. L'Unité de coordination et le REMPEC ont rencontré l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (IOGP) à Londres (Royaume-Uni) le 27 octobre 2016 pour discuter de la manière dont l'industrie pourrait aider l'Unité de coordination dans la mise en œuvre du Plan d'action offshore méditerranéen par un soutien technique et financier ainsi qu'un détachement de personnel. L'évaluation des possibilités de financement pour la mise en œuvre du Plan d'action offshore a également été abordée dans le contexte de la mise à jour de la Stratégie de mobilisation des ressources.

55. Un Accord de partenariat et de coopération (APC) a été signé avec le CAR/CPD pour la mise en œuvre de l'activité liée à l'interdiction des sacs en plastique à usage unique dans cinq pays. Jusqu'à présent, quatre pays ont marqué leur intérêt pour cette activité : Le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et le Liban.

56. Le CAR/CPD identifie actuellement les solutions innovantes existantes pour empêcher l'utilisation de substances chimiques toxiques (PBT, EDC, vPvB, CMR) dans des produits, ce que les entreprises pourraient reproduire dans la région méditerranéenne. Une de ces solutions sera transformée en activité pilote à reproduire dans un pays. Cette activité soutient la mise en œuvre du Plan d'action CPD, en particulier les objectifs opérationnels liés au secteur manufacturier. En suivant une méthodologie similaire, le CAR/CPD identifie également des solutions innovantes existantes pour empêcher la production de plastiques se transformant en déchets marins. Une première liste de 80 initiatives a été dressée dont 25 ont finalement été retenues et seront compilées dans une publication. Une de ces initiatives sera transformée en projet pilote. Cette activité soutient à la fois la mise en œuvre du Plan d'action régional CPD et le Plan régional sur la gestion des déchets marins.

57. Le CAR/CPD termine actuellement la préparation des Formulaires d'identité de projet avec les pays pour les activités qu'il réalisera dans le cadre de la plate-forme SWIM H2020 Expert du projet sur les mécanismes de soutien de SWIM H2020. Les activités consisteront à renforcer le développement du cadre national de politique pour la CPD, l'économie circulaire et la prévention de la pollution et aura lieu au Maroc, en Tunisie, en Algérie, au Liban, en Israël, en Jordanie et en Palestine.

Résultat stratégique 2.2 : Élaboration ou mise à jour de plans d'action, de programmes et mesures, de normes et critères communs, et de lignes directrices nouveaux/nouvelles ou existant(e)s

58. Le MED POL a élaboré des lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage et sur le dépôt de récifs artificiels dans le cadre du Protocole « Immersions » afin de les aligner sur les dernières évolutions pertinentes de l'OMI, selon le cas, et de simplifier les cibles pertinentes du BEE. Il a également élaboré des lignes directrices actualisées sur les activités de dessalement.

59. La Réunion régionale d'experts visant à examiner le projet de Lignes directrices sur le dessalement et sur le Protocole « Immersions » a eu lieu en Grèce du 4 au 6 avril 2017 et a examiné le projet de Lignes directrices actualisées sur le dessalement et les Lignes directrices actualisées dans le cadre du Protocole « Immersions » de la Convention de Barcelone concernant les matériaux de dragage et les récifs artificiels. Tous les projets de Lignes directrices actualisées, conformément aux conclusions et recommandations de la réunion d'experts, ont été soumis à la Réunion des Points focaux du MED POL pour examen.

60. La réunion du Réseau informel sur le respect et l'application effective de la législation en Méditerranée à Loutraki (Grèce) les 6 et 7 avril 2017 a examiné deux guides préparés par le Secrétariat. Le Guide sur les Meilleures techniques disponibles (MTD) vise à aider les autorités des Parties contractantes chargées de la délivrance de permis à extraire et à évaluer les renseignements nécessaires à l'évaluation des données fournies par les demandeurs de permis concernant l'introduction des MTD dans des installations industrielles et à soutenir les opérateurs dans leur demande de permis sur la sélection des options de MTD. Le Guide sur l'inspection des installations industrielles comprend un outil d'orientation pratique pour aider les autorités nationales compétentes à promouvoir l'application des MTD dans le processus d'inspection et traite à la fois les processus globaux liés à l'inspection (planification, efficacité, suivi, indicateurs, etc.) et les listes de contrôle nécessaires pour faciliter le processus d'inspection en vue de les utiliser comme guide de conduite des inspections dans certains secteurs industriels.

61. L'un des produits du Projet sur les déchets marins en Méditerranée financé par l'UE est le renforcement de la mise en œuvre d'approches harmonisées tant à l'échelle régionale que sous-régionale pour réduire et prévenir la production de déchets marins à partir de sources terrestres et marines, y compris les préventions pilotes (les pays de l'UE y participent sans frais). Dans ce contexte, le MED POL développera en collaboration avec le CAR/CPD, le REMPEC et le CAR/ASP des outils/guides/lignes directrices spécifiques conformément au Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. De plus amples informations sont présentées dans le document de projet disponible et téléchargeable sur le site Internet d'ONU Environnement/PAM : http://wedocs.unep.org/bitstream/id/54013/ProjectDoc_MarineLitterMED.pdf.

62. Le MED POL a entrepris une évaluation des annexes aux Protocoles liés à la pollution (« immersions », « tellurique », « déchets dangereux » et « offshore ») afin de soumettre aux Points focaux du MED POL pour examen des révisions éventuelles, à la lumière des évolutions mondiales et régionales pertinentes, selon le cas, en vue d'atteindre le BEE. À cet égard, les instruments internationaux et régionaux pertinents ont été examinés, notamment la Convention et le Protocole de Londres sur l'immersion, la Convention de Stockholm, la Convention de Bâle, la Convention de Minamata, ainsi que les évolutions en vertu de la législation pertinente de l'UE, à savoir la Directive-cadre « stratégie européenne pour le milieu marin » (MSFD), la Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE), la directive de l'AIE, etc.

63. En outre, le MED POL, avec l'appui du projet ActionMed financé par l'UE, a préparé une analyse (document d'orientation) relative aux programmes de mesures concernant la prévention et le contrôle de pollutions futures potentielles nécessaires pour atteindre le BEE sur la base d'études existantes liées au développement de secteurs ou de moteurs. Les travaux sur le l'élaboration des RRTP, conformément au Programme de travail 2016-2017 du PAM, seront entrepris dans le cadre du Projet IEV - SEIS II Sud, avec l'élaboration de Lignes directrices sur les RRTP, l'élaboration de la législation relative aux RRTP dans tous les pays du SEIS, la mise en œuvre des pilotes du SEIS dans cinq pays partenaires.

64. Les « Principes et lignes directrices sur la coopération et l'entraide relative aux incidents liés à la pollution par des hydrocarbures et des substances nocives et potentiellement dangereuses » en Méditerranéen qui ont été revus et ont abouti à un Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine, ont été discutés lors de l'atelier sur les accords de coopération dans le domaine de la préparation et de la réaction face aux déversements d'hydrocarbures et de SNPD (MEDEXPOL 2016) organisé à Malte les 14 et 15 décembre 2016. Quatorze Parties contractantes ainsi que des organisations régionales et internationales ont participé à cette réunion. La Réunion a approuvé un ensemble de conclusions et de recommandations. Le « Projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine » a été soumis à la 12^{ème} Réunion des Points focaux nationaux du REMPEC pour examen.

65. Dans le cadre du projet Mécanisme de soutien SWIM-H2020 (Mécanisme de soutien du Programme sur la gestion intégrée durable de l'eau), le CAR/CPD a approuvé des mandats pour la préparation de deux études techniques visant à sélectionner les meilleures pratiques, les mesures et technologies de l'économie circulaire pour les pays cibles des Mécanismes de soutien SWIM-H2020. Les secteurs choisis sont le secteur de l'huile d'olive et celui du ciment, avec respectivement un accent sur les meilleures pratiques pour la minimisation des déchets, la consommation d'eau et d'énergie et la valorisation des produits dérivés de la production d'huile d'olive et sur les meilleures pratiques des processus de transformation de déchets en énergie afin d'éviter ou de minimiser les problèmes environnementaux.

Résultat stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre de la législation et des politiques de prévention et de contrôle de la pollution marine à l'échelle nationale, y compris par l'application et l'intégration dans les processus sectoriels

66. Les travaux se sont poursuivis sur l'évaluation des renseignements fournis dans les versions actualisées des PAN ou des Programmes de mesures, notamment concernant la liste actualisée de points chauds et de zones sensibles, les charges de polluants, les cibles opérationnelles pour l'atteinte du BEE, les programmes de mesures nationaux envisagés, les besoins en renforcement des capacités, la liste d'indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre des PAN et les fiches de projets prioritaires. Une réunion régionale coorganisée par le MED POL, Plan Bleu et le Mécanisme de soutien SWIM-H2020 financé par l'UE s'est tenue à Marseille (France) les 17 et 18 octobre 2016. Elle avait pour objectif de rédiger une feuille de route pour la mise en œuvre des versions actualisées des PAN/Programmes de mesures et d'identifier les cibles, les mesures et les priorités communes clés. La réunion a été l'occasion pour les Parties contractantes de partager les meilleures pratiques et d'échanger leurs expériences sur les réussites, les leçons apprises et les défis rencontrés lors du processus de mise à jour des PAN et de renforcer leurs capacités pour mieux hiérarchiser les

programmes de mesures et élaborer les fiches de projet d'investissement en vue de l'atteinte du BEE et des cibles de l'initiative H2020 sur la pollution et les déchets.

67. La réunion régionale d'experts sur les Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) a été organisée par le REMPEC à Barcelone (Espagne) les 8 et 9 novembre 2016. Elle avait pour objectif principal de soutenir la préparation des PAN pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale (2016-2021). La réunion a vu la présence de 26 participants originaires de 18 Parties contractantes.

68. À la suite de la Réunion du Réseau méditerranéen des responsables de l'application de la loi relative au MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) organisée à Toulon (France) du 29 septembre au 1^{er} octobre 2015, le REMPEC, entre mai et septembre 2016, a préparé une analyse des informations pertinentes à l'échelle de la Méditerranée et synthétisé les conclusions dans de courts rapports sur : a) le système de rapport obligatoire de l'OMI dans le cadre du MARPOL, b) les rapports spécifiques de détection ou d'enquête sur la pollution marine par les hydrocarbures, c) les sanctions prévues et appliquées par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone concernant les rejets illicites par les navires sources de pollution et d) l'évolution de l'examen de la Recommandation 19/14 de la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki) sur un système harmonisé d'amendes au cas où un navire contreviendrait aux réglementations antipollution.

Résultat stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine

69. Des travaux sont en cours pour aider en tout 10 Parties contractantes à mettre en place des programmes nationaux actualisés de surveillance conformes à l'IMAP (Groupe pollution et déchets marins). Des accords juridiques connexes ont été préparés et signés avec Israël, le Maroc et le Liban. Des travaux sont en cours en vue de signer ces accords avec l'Algérie, la Libye et la Tunisie.

70. Le MED POL a entrepris un examen à partir des données du Programme de surveillance du MED POL (de 2000 à ce jour) et des rapports des Parties contractantes. Certains Points focaux se sont vus transmettre des résumés de leurs rapports et des résultats de leur participation au Programme d'assurance qualité 2015 et à la formation. La Réunion du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique sur la surveillance de la pollution qui s'est tenue à Marseille (France) du 19 au 21 octobre 2016 a discuté en profondeur de l'état actuel de la base de données du Programme de surveillance du MED POL et des résultats du programme d'assurance qualité et de formation 2015. La réunion du CORMON a recommandé aux pays qui ne l'ont pas encore fait de faire rapport sans délai sur les données de surveillance de la pollution, comme prévu par les dispositions de la Convention et par le Protocole « tellurique », y compris les rapports antérieurs de surveillance et s'est dite préoccupée par les résultats des tests de compétence réalisés en 2015 pour l'eutrophisation et les contaminants avant de souligner la nécessité impérieuse de maintenir une bonne assurance qualité des données. Pour l'exercice biennal en cours (2016-2017), à la date du 28 avril 2017, des demandes de données ont été reçues par la Croatie (2011-2014), Chypre (2013, 2014 et 2015), la France (2010, 2011, 2012), le Maroc (2013, 2014, 2015), le Monténégro (2014, 2015, 2016), la Slovénie (2014 et 2015) et la Tunisie (rapport imprimé pour 2014).

71. Comme mentionné dans le Résultat stratégique 1.2, les Réunions du CORMON sur la pollution (contaminants et eutrophisation) et sur les déchets marins ont eu lieu respectivement en octobre 2016 et en février-mars 2017. Le CORMON sur la pollution a examiné l'état de la base de données et des rapports à l'échelle régionale sur la surveillance de la pollution marine, les lacunes de la base de données du MED POL et les questions connexes d'assurance qualité et a donné son accord pour des solutions pour y remédier ; il a examiné la proposition de Concentrations ambiantes (BC)/d'Évaluations de concentrations ambiantes (BAC)/d'Évaluations de concentrations environnementales (EAC) pour les contaminants et les biomarqueurs tant à l'échelle de la Méditerranée que sous-régionale ; il a également discuté du renforcement de l'Interface science-politique (SPI) liée à la surveillance de la pollution marine. En outre, la réunion a évoqué la procédure de préparation du Rapport sur la qualité 2017 (QSR), y compris les sources de renseignements à

utiliser et les études de cas à réaliser. Le CORMON sur les déchets marins a fourni aux Parties contractantes un programme de formation sur des éléments spécifiques de la surveillance des déchets marins et les meilleures pratiques connexes et a assuré l'échange de renseignements sur la révision de leurs programmes nationaux de surveillance par rapport aux déchets marins à mettre à jour à la lumière du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) adopté par la CdP 19. Le projet de fiches d'orientation pour les indicateurs sur les déchets marins et les premières fiches d'évaluation finalisées du Rapport sur la qualité (QSR) pour les Indicateurs communs 22 et 23 ont été examinés en détail. Par ailleurs, la réunion a donné son accord pour le processus visant à développer des Modèles et des protocoles de surveillance de métadonnées sur les déchets marins, menés par la France, l'Espagne et l'Italie.

72. Une formation conjointe sur la surveillance de l'ingestion de déchets marins par les tortues marines est prévue pour le mois de juillet 2017 à Naples (Italie) ; une formation en français sera organisée ultérieurement en France (à confirmer). Par ailleurs, le MED POL siège au conseil consultatif du projet MEDCIS financé par l'UE (soutenir les États méditerranéens membres de l'UE en vue d'une mise en œuvre cohérente et coordonnée de la deuxième phase de la Directive-cadre « stratégie européenne pour le milieu marin » de l'UE), facilitant ainsi la coordination et la communication générales du projet.

73. Le Programme d'assurance qualité 2016 pour les oligo-éléments dans l'échantillon de sédiments et les pesticides chlorés, les PCB et les hydrocarbures pétroliers dans le biote, l'Assurance qualité des données concernant les paramètres d'eutrophisation, les études sur les effets biologiques et l'organisation d'un exercice d'interétalonnage ont été finalisés avec succès. Les rapports définitifs des tests de compétence 2016 sur les métaux traces et les matières organiques dans les sédiments et le biote seront transmis aux Points focaux du MED POL et les codes de chaque laboratoire leur seront envoyés individuellement.

74. Le MED POL a travaillé en étroite collaboration avec le REMPEC pour préparer des guides pour la surveillance des activités de transport maritime et offshore. La Première Réunion du Sous-groupe sur l'Impact environnemental des programmes de surveillance offshore du Groupe du pétrole et du gaz en mer (OFOG) de la Convention de Barcelone s'est tenue à Lutraki (Grèce) les 3 et 4 avril 2017 avec l'appui du projet EcAp MED II financé par l'UE. La Réunion a examiné les résultats proposés dans la cadre de la mise en place de Programmes nationaux et de programmes régionaux de surveillance offshore, notamment les polluants, les paramètres et les exigences minimales et a donné des directives au Secrétariat pour la préparation ultérieure de la documentation requise en matière de surveillance offshore. La réunion a décidé que le groupe de correspondance serait dirigé par Chypre et la France.

75. Le REMPEC a apporté un soutien technique à l'élaboration d'un programme d'assurance qualité pour la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) provenant de navires et pour les rapports et la collecte relativement aux données offshore conformément au Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et des côtes méditerranéennes et des critères d'évaluation connexes (IMAP) (Décision IG.22/7), dans le cadre du projet EcAp-MED II. Les réunions de lancement ont eu lieu à Athènes (Grèce) respectivement les 20 et 21 puis les 22 et 23 septembre 2016.

Résultat stratégique 2.5 : Amélioration des capacités tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

76. En consultation et en collaboration avec le Secrétariat de l'Accord pour la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer du Nord par les hydrocarbures et autres substances dangereuses de 1983 (Accord de Bonn), le REMPEC a parrainé deux représentants de l'Algérie et de la Tunisie pour participer, en qualité d'observateurs, à l'Opération coordonnée de contrôle de la pollution spéciale (CEPCO spéciale) 2016 organisée par les Pays-Bas du 5 au 9 septembre 2016 dans le cadre de la Convention de Bonn. La formation nationale sur les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD), préparée par le REMPEC en coopération avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales initialement prévue du 3 au 8 septembre 2016, a été

reportée au deuxième semestre 2017. Cette activité qui se tiendra au Caire (Égypte) est financée par l'ITCP de l'OMI.

77. Le projet de deux ans pour la Préparation au POSOW II s'est achevé le 31 décembre 2016. Les formateurs qui ont assisté aux deux sessions de « Formation des formateurs » sur quatre jours relativement aux six thèmes du POSOW entre le 19 et le 22 avril puis entre le 26 et le 29 avril 2016 ont organisé une Formation pilote nationale dans leurs pays respectifs, à l'aide du matériel disponible dans leur langue. Six formations pilotes nationales ont été organisées en Égypte du 27 au 29 novembre 2016, au Maroc les 20 et 21 décembre 2016, en Tunisie du 11 au 13 octobre 2016 et en Turquie du 11 au 13 octobre 2016. Pour la Libye, avec la contribution en nature du Groupe méditerranéen de l'industrie pétrolière (MOIG), une Formation des formateurs a été organisée en Tunisie du 22 au 24 novembre 2016. Toutes les personnes formées, dont 43 représentants pour les Formations des formateurs et 133 participants pour les Formations pilotes nationales, ont été enregistrées dans la base de données du POSOW par le REMPEC. En tout, 173 bénévoles de 16 pays sont à présent enregistrés dans la base de données du POSOW. Tous les documents de promotion du projet (film, dépliant, présentations, bulletins d'information) et le matériel de formation préparé lors des POSOW I et POSOW II sont librement disponibles en plusieurs langues sur le site du POSOW : www.posow.org, pour une diffusion ultérieure dans la région méditerranéenne.

Résultat stratégique 2.6 : Coopération renforcée tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale pour la prévention et le contrôle de la pollution marine

78. Avec pour thème « Coopération en Méditerranée en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires », le REMPEC a lancé le 4 octobre 2016, les festivités de son 40^{ème} anniversaire. De plus amples informations sont fournies dans la section G du document UNEP(DEPI)/MED BUR.84/6.

79. Dans le cadre de la « Déclaration conjointe d'intention en matière de coopération dans le domaine de la protection de l'environnement » signée par les ministres responsables de l'environnement de Chypre, de la Grèce et d'Israël (CGI) à Jérusalem en avril 2016, les autorités nationales compétentes des trois pays ont accepté d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'urgence conjoint sous-régional de lutte contre la pollution marine et ont demandé l'assistance du REMPEC. Les autorités nationales compétentes pour la préparation du CGI CPD ont été tenues à Barcelone (Espagne) le 9 décembre 2016 d'examiner et de discuter des Plans nationaux d'urgence (PNU) de chaque Partie, du concept de développement de CPD et de la proposition préliminaire de son contenu. Une deuxième Réunion des autorités nationales compétentes pour la préparation du CGI CPD a été convoquée à Valletta (Malte) le 13 décembre 2016 ; le Groupe de travail sur la rédaction d'un Plan d'urgence sous-régional de lutte contre la pollution marine s'est réuni à l'invitation du gouvernement de Chypre le 23 février 2017 à Nicosie (Chypre) afin d'examiner plus en détail le projet du CGI SCP. Au cours de cette réunion, un programme a été convenu, y compris la prochaine Réunion des autorités nationales compétentes qui se tiendra à Chypre en juillet 2017, afin d'assurer la signature de l'Accord lié au CGC CPD avant fin 2017.

80. À la suite d'une demande du ministre de l'Environnement et du Développement durable de la Tunisie, le REMPEC a mobilisé des fonds auprès du PICT de l'OMI pour appuyer l'exercice de niveau 3 qui sera organisé par le gouvernement tunisien en septembre 2017 pour tester le « Document opérationnel d'appui (Manuel de procédure) pour la mise en œuvre du Plan national d'urgence », récemment finalisé par l'Agence nationale tunisienne pour la protection de l'environnement (ANPE). Le REMPEC facilitera la participation de représentants de l'Algérie et du Maroc, en tant que pays voisins et Parties à l'Accord concernant le Plan sous-régional d'urgence pour la Méditerranée du Sud-ouest signé en 2005 entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, en vue de renforcer la coopération et de relancer l'accord sous-régional.

81. Le renouvellement du Protocole d'accord entre le REMPEC et l'Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementale (ISPRA) dans le cadre de l'Unité d'assistance méditerranéenne est dans sa phase finale, tandis que le projet de Protocole d'accord définitif avec Federazione Nazionale dell'Industria Chimica (FEDERCHIMICA) a été approuvé et est en attente de

signature après la mise à jour de la liste d'experts en annexe au Protocole. Les Protocoles d'accord entre le REMPEC et Sea Alarm, entre le REMPEC et le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) ainsi qu'entre le REMPEC et le Réseau opérationnel méditerranéen pour le système mondial d'observation des océans (MONGOOS) ont été renouvelés. En outre, du 9 au 15 mars 2017, le REMPEC a activé l'Unité d'assistance méditerranéenne via MONGOOS - Emergency Response Office (ERO) pour la préparation de simulations du pire scénario d'incident de pollution dans les terminaux Ras Lanuf et Es Sidra selon les données fournies par les Points focaux OPRC (Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures) du REMPEC en Libye et ceux disponibles sur MEDGIS-MAR, dans le contexte d'un risque potentiel de pollution marine à partir des dits terminaux.

Résultat stratégique 2.7 : Identification et traitement des problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

82. Concernant l'évaluation de la faisabilité de désignation de certaines zones de la mer Méditerranée ou de l'ensemble de la mer comme Zone de contrôle des émissions de SOx, le REMPEC a institué le comité technique d'experts en vertu de l'Objectif spécifique 15 de la Stratégie régionale (2016-2021). Jusqu'à présent, des nominations ont été reçues de 14 pays côtiers de la Méditerranée et de l'Union européenne.

II.3 Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Résultat stratégique 3.1 : Renforcement de la mise en œuvre régionale des obligations découlant de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles pertinents et d'autres instruments

83. Le Forum 2016 sur les Aires marines protégées en Méditerranée organisé à Tanger (Maroc) du 28 novembre au 1er décembre par le MedPAN, le CAR/ASP et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, a réuni environ 300 acteurs clés impliqués dans le milieu marin (représentants d'agences nationales de l'environnement, de la pêche et du tourisme, gestionnaires de terres, scientifiques, organisations non gouvernementales et organisations de la société civile, acteurs économiques locaux et institutions méditerranéennes et internationales) provenant de 33 pays. Ce forum a été l'occasion d'une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la Feuille de route 2012 des AMP et a conduit à proposer de nouvelles recommandations pour s'attaquer aux défis auxquels sont confrontées les AMP, en particulier ceux liés aux changements climatiques, avec une vision intégrée et à long terme (Déclaration de Tanger).

84. Lors du Forum 2016 sur les AMP organisé à Tanger (Maroc) du 28 novembre au 1^{er} décembre, le CAR/ASP a engagé une réflexion sur la conception et la justification de la création du groupe ad hoc d'experts sur les AMP méditerranéennes, en consultation avec des organisations régionales compétentes. La justification et les mandats de ce groupe consultatif ont été soumis à la 13^{ème} Réunion des Points focaux des AMP à Alexandrie (Égypte) du 9 au 12 mai 2017 pour observations et approbation.

85. Des données géoréférencées sur l'extension des AMP ainsi que des données qualitatives sur leur gestion ont été collectées par le CAR/ASP et MedPLAN et ont conduit à la mise à jour des données de MAPAMED en 2016. Les données ont été analysées et une brochure des principaux résultats a été produite et diffusée lors du Forum 2016 sur les AMP, en même temps qu'une affiche montrant la répartition des AMP en Méditerranée. Le rapport complet sur l'état d'avancement sera produit et diffusé en 2017 par le biais d'une interface en ligne facile d'utilisation.

86. En ce qui concerne la collecte, dans des documents, de données sur les pressions et les impacts dans des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (ABNJ) ou pour lesquelles les limites des juridictions n'ont pas encore été définies, en vue d'aider les Parties à travailler ensemble à la planification des mesures de gestion adaptées à différentes sous-régions pour améliorer l'état de l'environnement des ABNJ, les documents relatifs aux résultats et produits dans le cadre du projet MedOpenSeas ont été édités et publiés en ligne pour trois sous-régions : La Méditerranée occidentale

(mer d'Alboran), l'Adriatique (mer Adriatique) et la Méditerranée centrale (Canal de Sicile), sur leur écologie, les principales espèces vulnérables (espèces cartilagineuses, tortues, oiseaux marins, cétacés), les ressources marines et les pressions et impacts connexes dans ces zones, y compris les aperçus de la pêche pour chacune d'elles. Une compilation de Systèmes d'information géographique (SIG) est également en cours de création avec des données et des métadonnées suivant la norme INSPIRA et incluant des fonctionnalités, des biotes, des zones marines et des pressions qui englobent des ABNJ, notamment accrues, atteignant jusqu'ici plus de 160 couches géoréférencées. Ils sont hébergés dans les bases de données du CAR/ASP et prêts à être inclus dans les portails cartographiques en ligne. En outre, un document de synthèse sur les points juridiques à prendre en compte pour la protection des ABNJ a été préparé.

87. Le CAR/ASP a collaboré avec l'Université de Nice Sophia-Antipolis (France) et d'autres partenaires à l'élaboration de la version méditerranéenne de la brochure pédagogique « La Science des Aires Marines Protégées » (appelée brochure PISCO). La brochure a été lancée lors du Forum méditerranéen 2016 sur les AMP à Tanger en novembre 2016. Elle est en cours de traduction dans les langues méditerranéennes. Le CAR/ASP assurera la coordination et la supervision technique de la version arabe.

Résultat stratégique 3.2 : Conception de nouveaux plans d'action, de programmes et de mesures, de normes et critères communs et de lignes directrices pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers

88. Dans le cadre de l'évaluation du niveau de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast des navires, en août 2016, le REMPEC a envoyé une lettre circulaire à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone aux fins d'examiner, de modifier et de compléter le contenu de leurs modèles d'évaluation spécifiques. Début 2017, en tout 16 Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont examiné leurs Modèles d'évaluation spécifiques. Le rapport de synthèse sur l'évaluation, qui fournit un compte rendu succinct de l'état d'avancement général de la mise en œuvre en termes statistiques et des recommandations spécifiques dans le cadre de chaque Priorité stratégique de la Stratégie méditerranéenne BWM (Gestion des eaux de ballast) ainsi que des conclusions générales, a été présenté lors de la 12^{ème} Réunion des Points focaux du REMPEC pour examen, avant une soumission ultérieure, selon le cas, à l'examen de la Réunion des Points focaux du PAM ainsi qu'à la CdP 20.

89. En outre, en sa qualité d'Organisation de coordination régionale, le REMPEC a coordonné la mise en œuvre du Programme de partenariats GloBallast FEM-PNUD-IMO dans la région méditerranéenne, en collaboration avec le CAR/ASP. En particulier, le Centre a participé aux réunions suivantes pour lesquelles il a également coordonné, avec l'Unité de coordination du projet, la participation des Pays partenaires chefs de file dans la région, à savoir la Croatie et la Turquie, selon le cas :

- (a) La première conférence nationale GIA (Global Industry Alliance) Croatie-GloBallast sur la BWM à Zagreb (Croatie) les 14 et 15 novembre 2016, à laquelle elle a participé en qualité de conférencière ;
- (b) L'Atelier régional de formation sur les aspects pratiques de la Gestion de risques (RA) et des Enquêtes de base biologique portuaire (PBBS) liés à la mise en œuvre de la Convention BWM organisé à Zagreb (Croatie) les 16 et 17 novembre 2016 ; et
- (c) La cinquième Réunion du Groupe de travail mondial sur le projet (GPTF) à Panama City (Panama) les 16 et 17 mars 2017 qui s'est réunie immédiatement après la Conférence et à l'Exposition mondiales Panama Maritime XIII à Panama City (Panama) du 12 au 15 mars 2017.

90. Les Lignes directrices de 2011 sur le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires en vue de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes (Lignes directrices sur l'encrassement biologique), qui ont été approuvées par le Comité de la protection du milieu marin de l'OMI (MEPC) lors de sa soixante-deuxième session en juillet 2011 et distribuées comme la Résolution MEPC.207 (62), ainsi que les Lignes directrices sur la réduction du bruit sous-marin provenant de la navigation commerciale pour faire face aux effets négatifs sur la vie marine et

qui ont été approuvées par le MEPC lors de sa soixante-sixième session en avril 2014 et diffusées sous la cote MEPC.1 /Circ.833 ont été présentées lors de la Douzième Réunion des Points focaux du REMPEC et soumises aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour lecture.

91. Le CAR/ASP prépare un petit guide pratique sur l'analyse des lacunes et la planification des systèmes d'AMP adaptées au contexte méditerranéen qu'il mettra à la disposition des planificateurs et des décideurs des pays méditerranéens et d'autres parties prenantes impliquées dans les processus de planification des AMP, sur la base des outils techniques disponibles les plus récents, de la documentation et des meilleures pratiques développées à l'échelle internationale. Ce guide sera prêt d'ici juillet 2017 et sera disponible en anglais et en français.

92. Le CAR/ASP a préparé les Lignes directrices suivantes dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée : a) Lignes directrices pour les Programmes de surveillance sur le long terme des plages de nidification des tortues marines et normalisation des méthodes de surveillance des plages de nidification, d'alimentation et d'hivernage ; b) Lignes directrices sur la normalisation des méthodologies visant à estimer les paramètres démographiques des populations de tortues marines en Méditerranée.

93. Le Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers figurant à l'annexe II du Protocole relatif aux Aires spécialement protégées et à la Diversité biologique en Méditerranée, qui comprend une mise à jour des 25 espèces, a été actualisé et présenté lors de la 13^{ème} réunion des Points focaux des ASP.

Résultat stratégique 3.3 : Renforcement de la mise en œuvre à l'échelle nationale de politiques, de stratégies et de mesures législatives relatives à la conservation de la biodiversité

94. Une caractérisation écologique de trois sites écologiquement importants au Liban : Batroun, Medfoun et Byblos, a été menée du 28 septembre au 7 octobre 2016, en collaboration avec le ministère de l'Environnement du Liban, le Conseil national de la recherche scientifique de Beyrouth, l'Université d'Alicante (Espagne) et l'UICN-ROWA. Le rapport sur la caractérisation écologique est en cours de finalisation.

95. Le processus d'élaboration d'un plan de gestion pour la future AMP Jbel Moussa au Maroc a débuté en novembre 2016. Une réunion initiale regroupant les principales parties prenantes à l'échelle locale a été organisée le 7 avril 2017 à Tanger.

96. Le processus d'élaboration d'un plan de gestion pour la partie nord-est des îles Kerkennah en Tunisie a commencé en mai 2017 ; le processus d'élaboration d'un plan de gestion pour l'AMP de Sallum en Égypte devrait commencer au cours du second Semestre 2017.

97. Dans le cadre du programme PGZC du Var (France), le CAR/ASP collabore avec le Conservatoire du littoral, le CAR/PAP et d'autres partenaires à la réalisation de trois courts métrages mettant en évidence les bonnes pratiques de gestion acquises grâce à l'initiative « Archipel d'excellence » et mises en œuvre dans les ASPIM du Var (le parc national de Port-Cros et l'archipel d'Embiez) ainsi que dans d'autres îles du département du Var.

Résultat stratégique 3.4 : Surveillance, inventaire et évaluation de la biodiversité, avec mise en avant des espèces en danger et menacées, des espèces non indigènes et des habitats fondamentaux

98. Le CAR/ASP soutient les pays du sud de la Méditerranée dans la mise à jour de leurs programmes nationaux de surveillance à la suite des recommandations de l'IMAP. Les pays concernés (Algérie, Égypte, Israël, Liban, Libye, Maroc et Tunisie) ont élaboré leurs projets respectifs de programme de surveillance liés à la biodiversité et aux espèces envahissantes non indigènes. Ces projets seront validés par des ateliers nationaux impliquant des parties prenantes et des institutions engagées dans la surveillance de la biodiversité afin de convenir de la liste d'espèces, d'habitats et d'espèces envahissantes non indigènes à prendre en compte à court et à moyen terme dans la mise en œuvre de l'IMAP.

99. Début 2017, le CAR/ASP a collaboré avec les autorités compétentes en Algérie et en Italie afin d'effectuer l'examen périodique ordinaire de la Réserve Naturelle du Banc des Kabyles et des îles Habibas (Algérie) ainsi que de l'Aire marine protégée de Portofino (Italie).

100. L'examen ordinaire des ASPIM a été effectué selon la procédure adoptée par les Parties contractantes en 2008 et a permis de tester et d'améliorer un nouveau format, proposé lors la 13^{ème} Réunion des Points focaux des ASP à Alexandrie (Égypte) du 9 au 12 mai 2017 pour discussion et approbation. Le nouveau format est disponible via le lien suivant : http://rac-spa.org/spami_eval/spami.php. Cette plate-forme en ligne permettra de surveiller l'évolution des ASPIM dans leurs examens ordinaires répétitifs.

101. Le CAR/ASP a préparé un projet de rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme de travail régional 2009 sur les Aires marines et côtières protégées (MCPA) soutenue par la Feuille de route 2016 sur les AMP, au regard de sa présentation lors de la 13^{ème} Réunion des Points focaux des ASP à Alexandrie (Égypte) du 9 au 12 mai 2017 et enfin lors de la Réunion ordinaire des Points focaux du PAM de 2017 et de la CdP 20 pour information.

102. Le CAR/ASP a soutenu la réalisation des activités suivantes :

- (a) Enquête et surveillance de la population de dauphins communs autour des îles de Corfou, Paxos/AntiPaxos, Lefkada, Ithaki/Kephallonia (Grèce),
- (b) Télémétrie par satellite appliquée au rorqual commun en mer Méditerranée réalisée par le Tethys Research Institute autour de l'île de Lampedusa (Italie),
- (c) Enquête par photo-identification sur la population de tursiops dans la baie de Bizerte (nord de la Tunisie) réalisée par l'Association tunisienne par taxonomie (Tunisie),
- (d) Projet Dauphin : taille de la population et utilisation de l'habitat pour le tursiops et les dauphins communs le long de la côte nord de la Tunisie en cours de réalisation par l'Association Nationale du Développement Durable et de la Conservation de la Vie Sauvage,
- (e) Surveillance et conservation des tortues marines et de leur habitat en Albanie : les principales actions ont été axées sur la surveillance des prises accessoires, sur la collecte de données, sur le renforcement des capacités et sur l'éducation et la sensibilisation,
- (f) Surveillance des oiseaux marins et côtiers à Palm Island (ASPIM, Liban),
- (g) Surveillance de la nidification des tortues marines (île Kuriat, Tunisie)
- (h) Amélioration des conditions et du fonctionnement du centre de sauvetage de Monastir (Tunisie),
- (i) Fonctionnement de la Base de données méditerranéenne d'échouages de cétacés (MEDACES) en collaboration avec le Secrétariat d'ACCOBAMS,
- (j) Mise en œuvre du projet ACCOBAMS-CGPM sur l'atténuation de l'interaction entre les espèces marines menacées et les activités de pêche. Le CAR/ASP, en tant que partenaire de ce projet, coordonne la réalisation des actions sur la « Pêche à la senne de petits pélagiques à Kelibia » et la « Pêche aux palangres de fond et de surface dans le golfe de Gabès ».

103. Toutes les cartes produites dans le cadre du projet Medkeyhabitats concernant la répartition des habitats marins clés et, en particulier, les prairies de Posidonie et les assemblages coralligènes ont été téléchargées sur la Plate-forme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP) et peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://data.medchm.net>.

104. Conformément à la décision de la CdP 19, le CAR/ASP a lancé la mise à jour de la Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers pour la région méditerranéenne, en tenant compte des peuplements obscurs. La mise à jour devrait également être conforme au Processus EcAp. Le projet de liste de référence a été examiné lors d'une réunion ad hoc qui s'est tenue à Blanes (Espagne) les 22 et 23 février 2017 en présence d'un certain nombre d'experts méditerranéens et d'organisations régionales partenaires (CGPM, UICN-Med, OCEANA et ETC/BD). La liste de référence des types

d'habitats marins et côtiers pour la région méditerranéenne est soumise à la 13^{ème} Réunion des Points focaux des ASP pour examen.

105. La base de données MAMIAS a été mise à jour jusqu'à septembre 2016 et une autre mise à jour est en cours. Le CAR/ASP s'efforce de permettre la soumission de rapports sur la présence d'espèces exotiques envahissantes en Méditerranée permettant aux citoyens de contribuer aux détections précoces de nouveaux envahisseurs. Depuis octobre 2016, MAMIAS est devenu un partenaire de données pour l'EASIN (European Alien Species Information Network), une plate-forme créée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne pour permettre un accès facile aux données sur les espèces exotiques signalées en Europe.

106. Le CAR/ASP a collaboré avec Oceana (partenaire du Plan d'action pour les « Habitats obscurs ») pour préparer un projet de document décrivant les lignes directrices de base pour l'inventaire et la surveillance des « Habitats obscurs » méditerranéens (caves et peuplements en haute mer), comme suivi du Plan d'action pour la conservation des habitats et espèces associés aux monts sous-marins, aux grottes et aux canyons sous-marins, aux fonds durs aphotiques et aux phénomènes chimio-synthétiques en mer Méditerranée. L'objectif de ces lignes directrices est de recenser les principales méthodes utilisées pour l'inventaire et la surveillance des peuplements obscurs en Méditerranée et pour mieux comprendre leurs avantages, leurs limites et leurs conditions d'utilisation. Les projets de lignes directrices sont présentés à la 13^{ème} Réunion des Point focaux des ASP.

107. Le CAR/ASP aide l'Égypte à élaborer les Plans d'action nationaux pour la conservation de la végétation marine, pour la conservation des tortues marines et relatifs à l'introduction d'espèces et aux espèces envahissantes. Un soutien a également été offert à Chypre, au Liban et à Israël pour l'élaboration de leurs PAN relatifs à l'introduction d'espèces et aux espèces envahissantes.

108. À la suite d'une demande de son Point focal originaire de Turquie, le CAR/ASP a soutenu la fondation TUDAV pour l'organisation d'un atelier sur le poisson-lion en Méditerranée orientale à Antalya (Turquie) les 9 et 10 février 2017. Les problèmes et de nouvelles solutions ont été évoqués. Le CAR/ASP soutient l'élaboration du Plan d'action national pour la conservation des poissons cartilagineux en Turquie. Un atelier national a été organisé le 10 mars 2017 à Istanbul pour définir les grandes lignes du PAN.

109. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats, le CAR/ASP a poursuivi la mise en œuvre des activités prévues pour l'objectif 1 du Projet concernant l'inventaire et la cartographie des habitats marins clés dans les pays concernés, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et le Monténégro. Plus de détails et le rapport d'activités sont disponibles sur le site du CAR/ASP à l'adresse suivante : [yhttp://rac-spa.org/publications#enmedke](http://rac-spa.org/publications#enmedke). Les cartes produites ont été téléchargées sur le MBP et sont disponibles à l'adresse suivante : <http://data.medchm.net>.

110. Afin de présenter les résultats du projet et de bénéficier de la présence de plus de 300 participants, un atelier de clôture a été organisé lors du Forum 2016 sur les Aires marines protégées en Méditerranée du 28 novembre au 1^{er} décembre 2016 à Tanger (Maroc).

111. En vue de promouvoir les techniques ou les méthodologies normalisées adoptées dans le cadre de la Convention de Barcelone, les outils suivants ont été publiés et mis en ligne sur le site Internet du CAR/ASP à partir de décembre 2015 : a) Manuel d'interprétation des types d'habitats marins pour la sélection des sites à inclure dans les inventaires nationaux des sites naturels d'intérêt pour la conservation, b) Méthodes standardisées pour l'inventaire et le suivi des peuplements de coralligènes et de rhodolites et listes de peuplements de coralligènes et des principales espèces à prendre en compte dans les inventaires et dans la surveillance, c) Lignes directrices pour la standardisation des méthodes de cartographie et de surveillance des magnoliophytes marines en Méditerranée et d) Protocole de mise en place d'une surveillance des prairies de Posidonie.

112. Le projet « Towards Deep-Sea Conservation in Lebanon » (« Vers la conservation de la haute mer au Liban ») de Deep Sea Lebanon est basé sur une demande du Ministère de l'Environnement du Liban, conformément à sa stratégie relative aux Aires marines protégées. Ce projet repose sur des données scientifiques recueillies, compilées et analysées par les partenaires du projet que sont OCEANA, UICN et le CAR/ASP, des représentants du Ministère de l'Environnement du Liban avec

le soutien du CNRS-L (partenaire scientifique), de la CGPM et de l'ACCOBAMS et est financé par la Fondation MAVA. Le projet Deep-Sea Lebanon a conclu une expédition en haute mer d'un mois (octobre 2016) portant sur cinq systèmes de canyon, dans des zones du Liban précédemment non étudiées, atteignant une profondeur d'enquête record de 1 050,9 m. Au total, plus de 200 espèces ont été observées, y compris de nouvelles espèces pour la Méditerranée qui n'avaient auparavant été trouvées que dans l'océan Atlantique et dans les régions polaires.

Résultat stratégique 3.5 : Assistance technique et renforcement des capacités tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale pour l'amélioration de la mise en œuvre des politiques et le respect de la législation nationale liée à la biodiversité

113. En Libye, l'activité de cartographie des habitats marins clés dans le cadre du projet Medkeyhabitats a été interrompue et remplacée par la création d'un programme de formation en collaboration avec le Point focal de l'ASP originaire de Libye. Les participants de l'Autorité générale pour l'environnement ont été sélectionnés en fonction de leur capacité de plongée et de leurs travaux en cours et futurs sur les habitats et les aires marines protégées.

114. Le CAR/ASP a soutenu la participation d'étudiants tunisiens à des formations nationales sur le suivi de la nidification de la tortue marine sur les îles Kuriat en août 2016 ainsi que sur des méthodologies d'identification des oiseaux à Djerba en janvier 2017. Un atelier de formation sur la surveillance des indicateurs communs de la biodiversité et des espèces envahissantes non indigènes sera organisé sur les îles Kuriat (Tunisie) du 18 au 24 juillet 2017. Trois représentants des pays francophones éligibles (Algérie, Liban, Maroc et Tunisie) participeront à cette formation, y compris les gestionnaires d'AMP et les acteurs concernés par la surveillance de la biodiversité. Les principaux objectifs de cette formation sont de présenter les différents protocoles de surveillance détaillés dans les fiches d'orientation sur les indicateurs communs. La deuxième formation sera consacrée aux pays anglophones éligibles (Égypte, Libye et Israël) et aura lieu en Grèce du 17 au 24 septembre 2017.

115. Le CAR/ASP réalise une évaluation sur le long terme de ses programmes de formation offerts aux praticiens de l'AMP et aux conservateurs marins depuis 2010. Les recommandations détaillées qui résulteront de cet examen seront prises en compte pour améliorer l'approche et les techniques de planification et de mise en valeur du renforcement des capacités du CAR/ASP et permettront d'améliorer son efficacité.

116. L'organisation d'une réunion sur la capacité de l'Initiative pour un océan durable (OID/SOI) avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) pour l'aménagement et la gestion de l'espace marin en Méditerranée a été entreprise (proposition du Secrétariat de la CDB prévue pour le printemps 2018).

117. Le CAR/ASP a obtenu un financement externe de la CE pour un projet de quatre ans et demi visant à développer une plate-forme interopérable d'observation, intégrant les réseaux de systèmes d'observation et de prévision relatifs au milieu marin et à l'activité maritime dans le bassin méditerranéen, en s'intéressant à la fois à la mer ouverte et à la zone côtière. Au moins deux ateliers de formation à l'échelle nationale destinés aux praticiens et deux réunions de coordination des représentants techniques des pays pour les organiser dans les pays d'Afrique du Nord sont assurés dans ce sens, dans le but de couvrir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte.

Résultat stratégique 3.6 : Coopération améliorée tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale pour la protection et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes

118. Le texte de la « Stratégie de coopération conjointe relative aux mesures spatiales de gestion et de conservation de la biodiversité marine entre les Secrétariats de l'ACCOBAMS, de la CGPM, d'ONU Environnement/PAM au travers du CAR/ASP, et l'UICN-Med, avec la collaboration de MedPAN » (le Projet de stratégie conjointe) a été révisé et le document connexe sera présenté (en tant que document d'information) lors de la réunion des Points focaux des ASP. Parallèlement, des projets de coopération conjoints sont en cours de rédaction, dans le but d'obtenir un financement externe pour les partenaires afin de faciliter les activités communes pour les secrétariats totalement conformes à leurs mandats existants.

Résultat stratégique 3.7 : Identification et gestion des problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

119. Afin de progresser sur la « coordination avec la procédure en cours pour l'adoption d'un accord de mise en place des BBNJ » et de renforcer la visibilité de la Méditerranée dans le processus international des BBNJ, une contribution a été fournie aux apports d'ONU Environnement/PAM aux réunions sur le processus des BBNJ se déroulant au siège de l'ONU, pour élaborer un régime mondial global et mieux traiter la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale (Rés. 69/292 de l'AGNU) ; une compilation sur les liaisons en cours des processus de BBNJ dans la région méditerranéenne a été réalisée dans un document destiné aux Parties.

120. Un nouveau Protocole d'accord entre le Secrétariat permanent de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) et le CAR/ASP a été signé en mars 2017 et comprend un programme de travail conjoint actualisé.

II.4 Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE-MER

Résultat stratégique 4.1 : Renforcement de la mise en œuvre à l'échelle régionale des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et des programmes de mesures dans les Stratégies et les plans d'action régionaux existants

121. Le CAR/PAP a continué à fournir une assistance aux Parties contractantes en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre du Protocole GIZC. En février 2017, le CAR/PAP a accueilli une délégation de haut niveau composée de parlementaires et de représentants d'autorités nationales d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, organisée par le WWF Afrique du Nord. Les points de vue de la réglementation en Afrique du nord concernant le Protocole GIZC ont été discutés, en mettant particulièrement l'accent sur le soutien nécessaire à sa ratification par l'Algérie et la Tunisie.

122. En raison du grand intérêt des institutions et des universités grecques activement impliquées dans le processus de ratification du Protocole GIZC, le CAR/PAP a organisé, avec son PFN, une réunion d'une demi-journée pour présenter les travaux sur le cadre régional de la GIZC, les liens entre la GIZC et la MSP ; ONU Environnement/PAM travaille sur les indicateurs de l'IMAP et de l'EcAp ainsi que sur leur utilisation à des fins de planification, en particulier la MSP. La réunion s'est tenue à Athènes le 7 avril 2017 et a vu la participation de 28 représentants des Ministères de l'Environnement et de l'Énergie ; du Tourisme ; de l'Économie et du développement ; et du Développement rural et de l'Alimentation, ainsi que des représentants d'organismes scientifiques et de recherche issus de l'Université nationale et Kapodistrienne d'Athènes, de l'Université technique nationale d'Athènes, du Centre hellénique pour la recherche marine et de la Société panhellénique des technologues-Ichthyologues. Tous les participants ont estimé que ce type d'échanges était très utile, tout en espérant que ce n'était que la première de nombreuses rencontres collaboratives à venir.

Résultat stratégique 4.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, de programmes de mesures, de normes et de critères communs, et de lignes directrices

123. Conformément à la recommandation de la réunion de consultation qui s'est tenue à Barcelone en septembre 2017, le CAR/PAP a rédigé les chapitres de la MSP qui seront inclus dans le Cadre régional pour la GIZC. Cette décision a été prise en raison des relations intrinsèques entre les parties terrestre et marine de la zone côtière, telles que définies par l'article 3 du Protocole GIZC.

Résultat stratégique 4.3 : Renforcement de la mise en œuvre nationale

124. Avec pour thème général « Prenons Soins de nos Côtes – les Expériences Méditerranéenne et Italienne », le PGZC Italie a tenu sa conférence finale le 17 janvier 2017 à Rome. La conférence a été l'occasion de présenter les principaux résultats et les principales méthodologies de ce projet de deux ans et demi et leur intégration dans les contextes méditerranéen et international. Les trois régions du projet ont élaboré des stratégies et des procédures pour l'utilisation rationnelle des ressources côtières

et marines et pour la protection de l'environnement. Ces outils et ces méthodologies ont été élaborés non seulement pour la mise en œuvre du PGZC Italie, mais sont également reproduits dans le réseau des PGZC et sont utiles aux institutions chargées de la gestion côtière. Ils peuvent être téléchargés à partir du site Internet du projet (<http://www.camp-italy.org/the-project>), où il est également possible de trouver la vidéo du projet PGZC Italie partagée avec les participants à la conférence.

125. La deuxième édition du Forum Terre et Mer du PGZC du Var (France) a été organisée à Saint-Raphaël les 15 et 16 novembre 2016 avec un accent particulier sur la gouvernance côtière et la navigation durable et responsable. Ce fut également l'occasion de présenter les résultats de l'enquête « Le Var, la mer et le littoral » menée sur l'ensemble du territoire du Var et de diffuser deux vidéos d'interviews sur les approches de gouvernance dans d'autres régions côtières de la France. Le Forum comprenait également un atelier destiné à fixer plusieurs priorités pour la gestion de la mer et de la côte dans le Var, qui sont transmises aux autorités locales. Six groupes de travail ont été créés pour encourager les acteurs de différentes origines à réfléchir, à discuter et à décider ensemble des actions à mettre en œuvre dans le Var.

126. L'étude de faisabilité pour un projet PGZC en Bosnie-Herzégovine a été contractée et une réunion de travail avec le consultant sélectionné a été organisée à Split en janvier 2017. Fin avril, le premier projet de l'étude a été soumis au CAR/PAP pour observations.

Résultat stratégique 4.5 : Amélioration des capacités tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

127. Les 26 et 27 octobre 2016, le premier atelier de formation sur les indicateurs relatifs aux côtes et à l'hydrographie a été organisé à Rabat (Maroc) dans le cadre du projet EcAp Med II ([http://www.pap-thecoastcentre.org/pdfs/Rapport % 20reunion_Rabat-FINAL-low.pdf](http://www.pap-thecoastcentre.org/pdfs/Rapport%20reunion_Rabat-FINAL-low.pdf)). En plus de deux représentants du CAR/PAP et de trois experts, l'atelier a vu la participation de quatre consultants nationaux nommés par leurs gouvernements, de deux représentants du Ministère marocain de l'Environnement et d'un expert d'ONU Environnement/PAM. Les experts du CAR/PAP ont présenté les indicateurs individuellement pour définir précisément les mécanismes de surveillance et ont fourni des exemples concrets de leur utilisation dans certains pays qui les ont déjà mis en œuvre. L'une des principales demandes formulées par les experts nationaux a été la création d'un groupe sous-régional d'experts pour une meilleure coordination de la surveillance.

128. Le deuxième atelier de formation a eu lieu à Rome les 24 et 25 avril 2017. L'objectif principal de cet atelier était de former des consultants nationaux sur la préparation de leurs IMAP nationaux sur les indicateurs concernant la Côte (OE8) et l'Hydrographie (OE7), en tenant compte des améliorations des Fiches d'orientation préparées lors de la réunion du CORMON à Madrid le 3 mars 2017. Plus précisément, il s'agissait d'examiner les travaux réalisés lors de la rédaction des IMAP nationaux, d'organiser des formations sur les conseils en matière de surveillance pour les trois indicateurs, de discuter des liens avec l'OE1 sur les habitats et les principes du SEIS et d'échanger des expériences et faire des suggestions spécifiques aux consultants nationaux chargés de la rédaction des IMAP. Sept pays éligibles au projet EcAp Med II ont pris part à l'atelier ainsi que des représentants de la Turquie.

II.5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)

Résultat stratégique 5.1 : Renforcement de la mise en œuvre à l'échelle régionale des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants

129. Le CAR/PAP a poursuivi le processus de préparation du Cadre régional de la GIZC. La première étape a été la préparation d'un Document d'information de base (http://www.pap-thecoastcentre.org/pdfs/SP%20ICZM-MSP_Bgrd%20Doc_draft2.pdf) comme point de départ de la discussion avec les parties prenantes régionales à l'occasion d'une réunion de consultation organisée immédiatement après la fête de la Journée de la côte méditerranéenne à Barcelone (Espagne) les 28 et 29 septembre 2016. La réunion a vu la présence de 56 participants, y compris le PAM et les PFN du

PAP ainsi qu'un certain nombre d'experts invités. Les observations et les suggestions reçues au cours des discussions ont servi à l'élaboration du Cadre régional dans lequel le Cadre conceptuel pour la MSP a été fusionné. Une réunion de discussion du premier projet de Cadre régional a été organisée à Athènes (Grèce) les 5 et 6 avril 2017. Le Ministère italien de l'Environnement et de la Protection de la Terre et de la Mer a soutenu l'organisation de la réunion. Ont participé à la réunion les PFN du CAR/PAP de 13 Parties contractantes ou leurs représentants.

Résultat stratégique 5.5 : Amélioration des capacités tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

130. Afin de répondre au grand intérêt des utilisateurs cibles de la formation en ligne MedOpen, le CAR/PAP a mis à jour et organisé plusieurs sessions de formation, à savoir : cours de perfectionnement en français (septembre-décembre 2016) ; Traduction et début du cours de base en italien ; Formation avancée sur le module CVC (Variabilité et changements climatiques) en français (avril-mai 2017).

Résultat stratégique 5.6 : Coopération renforcée tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale

131. Avec l'aide du CAR/INFO, le CAR/PAP a préparé des mandats et a ouvert l'appel à la mise en œuvre de la plate-forme GIZC comme un outil majeur de soutien à la mise en œuvre de la GIZC en Méditerranée, dans le but de : faciliter le dialogue et la création de relations ; fournir un forum pour l'amélioration des connaissances et des capacités dans le domaine de la GIZC ; améliorer la sensibilisation aux problèmes côtiers.

132. Le CAR/PAP a apporté son soutien aux Parties contractantes par la création et le fonctionnement de mécanismes de coordination nationaux et sous-nationaux qui sont de la plus haute importance pour la mise en œuvre de la GIZC, à savoir : le Comité intersectoriel pour la GIZC du comté de Šibenik-Knin en Croatie, établi avec l'adoption du plan GIZC par le Conseil du comté en 2016 ; le Conseil national du Monténégro pour le développement durable, le changement climatique et la GIZC, présidé par le Président du Monténégro ; la Commission interministérielle établie pour la préparation et la mise en œuvre de la « Stratégie marine et côtière » croate, répondant aux exigences de la Directive-cadre « stratégie européenne pour le milieu marin » de l'UE et à celles du Protocole GIZC.

II.6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)

Résultat stratégique 6.1 : Conception de plans d'action, de programmes de mesures, de normes et critères communs, de lignes directrices nouveaux/nouvelles et mise en œuvre de ceux qui sont en cours

133. Des actions pilotes ont été identifiées pour le Liban, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie et les activités pour leur mise en œuvre (comme décrit dans le document UNEP(DEPI) MED BUR.83/3) se sont poursuivies.

Résultat stratégique 6.2 : Surveillance et évaluation

134. Le CAR/CPD a élaboré un ensemble d'indicateurs de CPD afin de suivre l'intégration et la rationalisation de la CPD en Méditerranée, à la suite de la demande des Parties contractantes dans le Plan d'action régional de la CPD. Le processus a consisté en un premier tri des indicateurs existants (en particulier les ODD et les indicateurs de la FAO). La première sélection a été présentée en octobre 2016 lors d'un atelier technique organisé conjointement avec Plan Bleu à Barcelone qui a rassemblé des représentants et des experts de pays. Ensuite, fin 2016, la liste actualisée et réduite a été partagée pour une consultation en ligne avec les PFN du CAR/CPD. Les observations reçues ont été intégrées et présentées aux Points focaux nationaux du CAR/CPD. Une décision commune entre les Tableaux

de bord de la durabilité méditerranéenne (Indicateurs CMDD) et les indicateurs de CPD est en préparation.

Résultat stratégique 6.3 : Amélioration des capacités tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités

135. Le programme de formation et de soutien aux entrepreneurs verts est opérationnel au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Jordanie, en Israël, en Palestine et au Liban. À ce jour, 3 961 entrepreneurs ont présenté leurs candidatures pour le programme de formation et 1 558 entrepreneurs verts ont été formés dans le cadre de 79 ateliers. De toutes les personnes formées, 153 entrepreneurs verts ont été sélectionnés comme étant éligibles à la phase d'incubation et soutenus pour améliorer leurs modèles d'entreprise. En tout, 25 entrepreneurs verts ont été sélectionnés pour la phase d'incubation et sont soutenus par l'encadrement ou le parrainage et l'assistance technique. Une deuxième phase de formation est prévue. La création d'un guide d'accès à la finance pour les entreprises vertes et des rencontres entre investisseurs et entrepreneurs verts dans les huit pays sont en cours de planification.

136. En ce qui concerne l'impact et l'évaluation du programme de formation à l'entrepreneuriat vert, un sondage a été réalisé auprès de toutes les 1 558 personnes formées et 540 répondants ont permis de recueillir des commentaires extrêmement positifs : 83 % des personnes interrogées ont affirmé que le programme a répondu à leurs attentes et que le programme était bon ou très bon. Par ailleurs, 154 entrepreneurs verts ont pu lancer leur entreprise verte (66 % ont affirmé que l'impact du programme de formation était élevé ou très élevé pour le lancement de leur entreprise). En ce qui concerne les personnes formées qui n'ont pas lancé leurs activités, 95 % croient que la formation leur a fourni des compétences utiles et 98 % sont toujours disposées à obtenir un soutien pour créer leur entreprise. Les femmes représentaient 38 % des personnes formées et 62 % étaient des hommes.

137. La méthodologie de formation à l'entrepreneuriat vert est également en cours d'application dans le cadre d'autres programmes, comme une initiative de soutien à 350 jeunes chômeurs en Jordanie créée par notre partenaire local BDC avec le soutien du PNUD et du gouvernement japonais.

138. Le programme de formation et de soutien pour les moteurs CS CPD se déroule dans les huit pays précités. Des services d'appui et d'encadrement se poursuivent pour huit initiatives d'innovation écologique dirigées par la société civile et sélectionnées en Tunisie, au Liban, en Algérie et au Maroc grâce à l'encadrement ou au parrainage et à l'assistance technique. En Égypte, en Jordanie, en Israël et en Palestine, des partenaires locaux et des formateurs locaux ont été sélectionnés, des formateurs locaux ont été formés et les Ateliers nationaux pour les initiatives d'innovation écologique de la société civile ont été organisés. Les meilleures initiatives seront sélectionnées pour la phase de soutien.

139. En ce qui concerne les ateliers nationaux de synergie pour la promotion de l'entrepreneuriat vert et l'éco-innovation de base dans huit pays, les versions définitives des Livres blancs des ateliers organisés au Liban, au Maroc et en Tunisie sont en cours de rédaction. La préparation des ateliers de synergie dans le reste des pays est en cours.

Résultat stratégique 6.4 : Coopération renforcée tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale pour la prévention et le contrôle de la pollution marine

140. Des actions et des études ont été lancées pour la mise à l'échelle d'outils destinés aux industries vertes et aux entrepreneurs verts en Méditerranée. Une première analyse, c'est-à-dire un exercice de référence, a été effectuée en examinant les services de 19 programmes de soutien à l'entrepreneuriat.

141. Des missions se sont rendues au Maroc, en Tunisie et au Liban dans le cadre de l'initiative « Green Impact Investing Network » (GIIN) en partenariat avec la Fédération européenne des banques éthiques et alternatives (FEBEA). Des entretiens ont été réalisés avec les acteurs concernés (plus de 20 dans chaque pays) et des cartes ont été préparées (<http://www.switchmed.eu/en/corners/impact-investors/actions/actions/MENA-Touring>).

142. En tant que plate-forme méditerranéenne de CPD, le site Internet SwitchMed est géré et systématiquement mise à jour avec des renseignements et des données issues d'actions de CPD :

- Le Réseau Action CPD de la plate-forme s'est accru de plus de 1 100 membres.
- Deux à trois nouveaux articles ont été postés par semaine sur le site Internet ;
- Les 7^{ème} et 8^{ème} bulletins d'information SwitchMed ont été diffusés ;
- Les comptes de réseaux sociaux sont régulièrement mis à jour (nombre d'abonnés : Facebook : plus de 3 350, Twitter : plus de 1 100, Linked-In : 430).

143. Les 18, 19 et 20 octobre, SwitchMed Connect 2016 a eu lieu avec plus de 360 inscriptions, 36 sessions et plus de 100 conférenciers. Le site Internet de l'événement comporte tous les renseignements nécessaires sur les sessions et les conférenciers :

<http://switchmedconnect.com/en/agenda/>. Tous les résumés des 36 sessions de SwitchMed Connect sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.switchmed.eu/fr/switchmed-connect/switchmed-connect-2016>. La vidéo de l'événement est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=dcRBqdNJDvw&t=57s>. Enquête de rétroaction réalisée : 100 réponses reçues ; 87 % des personnes interrogées ont déclaré que leurs attentes étaient satisfaites ; 73 % ont déclaré que la qualité globale du contenu était excellente ou très bonne ; 85 % ont déclaré qu'elles ont noué des relations.

144. L'identification et la sélection de nouveaux Switchers se sont poursuivies. À ce jour, en tout 120 Switchers ont été sélectionnées et 106 ont déjà été téléchargés sur *The Switchers*, la plate-forme Internet affiche les histoires des acteurs méditerranéens qui offrent des solutions écologiques et sociales innovantes (www.theswitchers.eu).

145. Un sondage a été réalisé auprès des entrepreneurs verts pour connaître leur profil et leurs besoins professionnels. Au total, 450 réponses ont été reçues, 98 de la communauté de Switchers et 112 autres intéressés à se joindre à la communauté. Parmi les besoins les plus importants, on a noté les bonnes relations pour leurs affaires, la couverture médiatique, la participation à des événements internationaux, des formations en développement et marketing commercial, l'accès au financement et la relation avec des pairs de la région qui travaillent dans les mêmes domaines.

146. Le CAR/CPD a participé à de nombreux événements et a diffusé des pratiques et des approches du CPD. La liste complète des événements est disponible sur le site Internet de SwitchMed à l'adresse suivante : <http://www.switchmed.eu/en/news/news-1/coopmed-new-impulse-for-social-finance-in-the-mediterranean-countries>.

II.6 Thème transversal III : CHANGEMENT CLIMATIQUE

Résultat stratégique 7.4 : Surveillance et évaluation

147. En ce qui concerne la nécessité de problèmes de vulnérabilité liés aux changements climatiques à prendre en compte dans les programmes de surveillance existants, un document d'orientation a été préparé sur cinq indicateurs prioritaires de l'impact du changement climatique et est utilisé dans les Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne.